



Parc d'Affaires TGV Reims – Bezannes
67, rue Louis Néel – 51430 Bezannes

www.betalena.fr

contact@betalena.fr

Tél 03 26 86 77 22

EXPLOITANT

SPHERE PAPIER REIMS

1, rue Maurice Hollande
51100 REIMS

OPERATION

DOSSIER ICPE

1, rue Maurice Hollande
51100 REIMS

P.J. N°5. - ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE : RESUME

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	EMISSION	CONTROLE
	04/01/21	ELABORATION DU DOCUMENT	AD	AD
a	30/06/21	CORRECTIONS EXPLOITANT	AD	AD

AFFAIRE	PHASE	DOCUMENT	DATE
20019	ICPE	EB 04 100a	30/06/21

1 	TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
2 	RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	5
2 1	LOCALISATION DU SITE	5
2 2	ENVIRONNEMENT SENSIBLE À PRÉSERVER	6
2 3	QUANTIFICATION ET QUALIFICATION DES IMPACTS ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS PROJETÉES.....	7
2 3.1	<i>Respect du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Grand Est.....</i>	7
2 3.2	<i>impact sur les eaux souterraines (risques de pollution).....</i>	7
2 3.3	<i>Impact sur les ressources en eau et les rejets en eaux usées et pluviales.....</i>	7
2 3.4	<i>Impact sur les zones naturelles protégées</i>	8
2 3.5	<i>Impact sur l'air</i>	8
2 3.6	<i>Impact sur le bruit.....</i>	9
2 3.6.1	Existant	9
2 3.6.2	Évolution des niveaux de bruit après extension.....	9
2 3.7	<i>Évolution des déchets produits par l'activité</i>	9
2 3.8	<i>Évolution des flux liés au transport et à l'approvisionnement</i>	9
2 4	MESURES MISES EN PLACE POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES IMPACTS	10
2 4.1	<i>Ressources et rejets en eaux usées, gestion des eaux pluviales.....</i>	10
2 4.2	<i>Rejets atmosphériques.....</i>	10
2 5	GESTION DU BRUIT.....	11
2 6	GESTION DES DÉCHETS.....	11
2 7	GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET EXPÉDITIONS	12
3 	CONCLUSION	13

1 | TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1- Localisation géographique du projet – Fonds de cartes © https://www.google.com/maps/	5
Figure 2- Environnement du site vu du ciel ©Google	6
Figure 3- Localisation des zones naturelles protégées à proximité du site étudié	6

2 | RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

2 | 1 LOCALISATION DU SITE

La société **SPHERE PAPIER REIMS** est implantée au sud-est de la commune de **Reims**, au cœur d'une zone à vocation industrielle, artisanale, commerciale et d'activités tertiaires : **l'Écoparc Reims-sud**. Le voisinage immédiat de SPHERE PAPIER REIMS est essentiellement constitué de sites relevant du

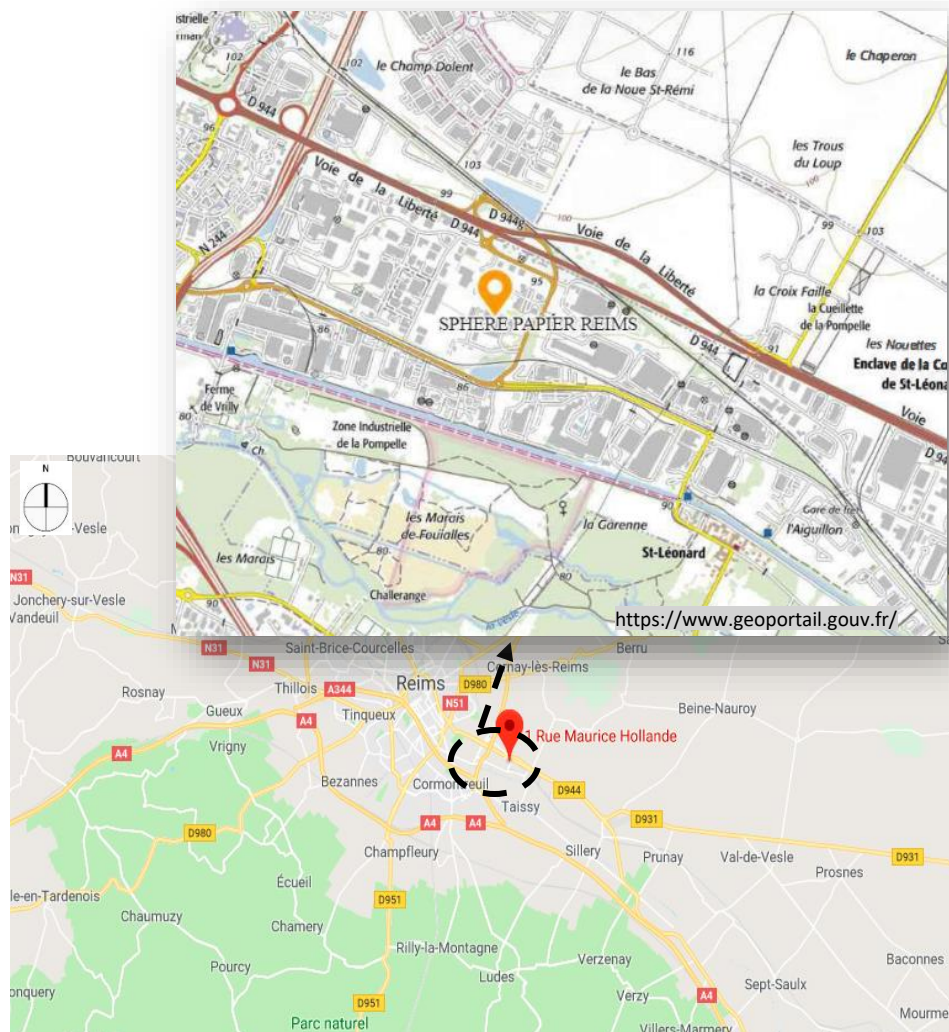


Figure 1- Localisation géographique du projet – Fonds de cartes © <https://www.google.com/maps/>

code du travail (Industries, activités tertiaires, commerce réservé aux professionnels) avec, au **nord**, quelques **établissements recevant du public** (restaurants, salles de sport, Hôtel).

Les activités du site correspondent à la **vocation de sa zone d'implantation**. On ne trouve donc **pas d'établissements accueillant des populations sensibles à ses abords immédiats**. Les premiers établissements de ce type sont à vocations scolaires et sportives et apparaissent au-delà de **1 kilomètre** de distance.



Figure 2- Environnement du site vu du ciel ©Google

2 | 2 ENVIRONNEMENT SENSIBLE À PRÉSERVER

Les points sensibles de l'environnement sont les suivants :

- ↳ Agglomération rémoise incluse dans une zone de répartition des eaux ;
- ↳ Proximité de la nappe de la craie, réservoir naturel d'eau potable pour une partie de la ville de Reims et des communes environnantes ;
- ↳ Présence de zones naturelles protégées et Natura 2000 dans l'environnement proche du site étudié.



Figure 3- Localisation des zones naturelles protégées à proximité du site étudié

2| 3 QUANTIFICATION ET QUALIFICATION DES IMPACTS ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS PROJETÉES

2| 3.1 RESPECT DU SCHEMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES GRAND EST

Le projet d'extension étudié **répond parfaitement aux objectifs** du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Grand Est :

- Objectif - Rechercher l'efficacité énergétique et accompagner l'économie verte pour les entreprises par l'organisation de leurs activités, procédés de fabrication, systèmes de chauffage, chaînes logistiques :
 - ↳ **Récupération de la chaleur** émise par les lignes de fabrication pour le chauffage des locaux annexes, **choix de la technologie d'encollage « à la demande »** pour les nouvelles lignes ;
- Objectif - Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, notamment en réduisant les prélèvements par des économies et le développement de la réutilisation des eaux usées
 - ↳ Process utilisant très peu gourmand en eau = **moins que la consommation d'un adulte ;**
- Objectif - Économiser le foncier naturel, agricole et forestier :
 - ↳ Réhabilitation d'un bâtiment industriel inexploité pour accueillir ses activités = **0 consommation de foncier ;**
- Objectif - Améliorer la qualité de l'air en diminuant les émissions de polluants atmosphériques
 - ↳ Recherches sur les colles **diminuant les projections et nettoyable à l'eau, encres d'impression à l'eau.**
- Objectif - Réduire, valoriser et traiter les déchets
 - ↳ **Prise en compte des technologies proposées par les filières de gestion des déchets et choix de filtres nettoyables à sec (aspiration) pour les paraffineuses.**

2| 3.2 IMPACT SUR LES EAUX SOUTERRAINES (RISQUES DE POLLUTION)

Les stockages des produits pouvant avoir un **risque sur l'environnement** en cas d'épandage sont très limités.

Il n'y aura **pas d'évolution notable** sur ce point, les produits utilisés dans l'extension projetée étant limités **aux encres et colles, non dangereux**, au **solvant de nettoyage** de la colle, stocké dans un local dédié et sur rétention et au solvant pour l'allongement des encres (quantités anecdotiques).

2| 3.3 IMPACT SUR LES RESSOURCES EN EAU ET LES REJETS EN EAUX USÉES ET PLUVIALES

L'évolution des prélèvements en eau et des rejets en eaux pluviales et usées n'auront pas d'impact notable.

- ↳ Prélèvements en eau potable : **inférieurs à la consommation d'un adulte après extension ;**
- ↳ Eaux de process = **0 rejet ;**
- ↳ Eaux pluviales : sans changement par rapport aux surfaces imperméabilisées actuelles.

2| 3.4 IMPACT SUR LES ZONES NATURELLES PROTÉGÉES

Les incidences répertoriées dans les fiches sont relatives à des **activités et pressions internes aux zones**.

Le site étudié est implanté à l'extérieur des zones protégées, ZNIEFF, Natura 2000, etc...). L'impact du fonctionnement des activités SPHERE PAPIER REIMS n'est pas à retenir. Des mesures compensatoires ne sont pas à envisager.

2| 3.5 IMPACT SUR L'AIR

Les rejets des **installations soumises à autorisation** sous la rubrique 2445- Transformation du papier, sont :



Les vapeurs de paraffine provenant des deux **paraffineuses existantes**. Elles contiennent des **particules carbonées = rejets canalisés** (mesurés). **Aucune évolution de ces rejets ne sera observée avec l'extension.**



Les rejets diffus de solvant générés lors du nettoyage de la colle (non mesurés) et directement liés à leur **consommation, qui sera au maximum multipliée par 4 mais restera inférieure à 1 tonne par an. Par ailleurs, l'emploi de colles nettoyables à l'eau devraient permettre à l'exploitant de tendre vers son objectif 0 solvant.**

Les rejets des **installations soumises à déclaration** sous la rubrique 2450 sont :



Les **rejets canalisés** des imprimeuses existantes **B1 + B2** (séchage électrique) ou **B3** (séchage au gaz de ville), la dernière, qui n'est pas encore mise en service, étant vouée à remplacer les 2 premières.

Les **rejets canalisés** des **modules d'impression des 4 nouvelles lignes projetées**, dont les flux en polluants peuvent être estimés au prorata de l'encre consommé, qui sera multipliée par 2,3.

Après extension, les flux en poussières et composés organiques volatils totaux (COVT) resteront proches de 0 pour les **rejets canalisés**. Ils ont ainsi été estimés :

	Situation actuelle	Après extension	
Poussières	0,02 kg/h	0,07 kg/h	< seuil réglementaire de 0,5 kg/h
COVT	0,11 kg/h	0,25 kg/h	

L'impact notable des rejets n'est pas à retenir.

2| 3.6 IMPACT SUR LE BRUIT

2| 3.6.1 Existant

Les activités SPHERE PAPIER REIMS sont implantées en ZAC.

Les **zones à émergence réglementées** sont constituées des immeubles voisins existants et des parkings associés : établissements relevant du code du travail (entreprises de service, bureaux, industries, etc...), des restaurants et hôtels et des salles de sport.

Les mesures du bruit en limite de propriété ont été réalisées en 4 points et au droit de la zone à émergence réglementée la plus proche.

Les résultats sont en tous points inférieurs aux seuils fixés dans la réglementation en vigueur.

2| 3.6.2 Évolution des niveaux de bruit après extension

Au regard :

- ↳ Des résultats des mesurages, inférieurs aux valeurs limites de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 ;
- ↳ Des distances aux limites de propriété ;
- ↳ Des moyens prévus dans le cahier des charges pour limiter la diffusion des bruits des installations,

Nous pouvons considérer que bruit des installations ne sera pas à l'origine de nuisances particulières perceptibles pour le voisinage. **L'impact notable n'est pas à retenir.**

2| 3.7 ÉVOLUTION DES DÉCHETS PRODUITS PAR L'ACTIVITÉ

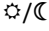
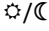


Le projet sera à l'origine de déchets identiques à ceux de l'activité existante :

- Déchets banals : emballages (papier kraft, film plastique, carton, bidons d'encre vides) et chutes ou rebuts de papier, paraffiné ou non ;
- Déchets industriels spéciaux, gérés par des entreprises agréées : eaux de lavage des imprimeuses, résidus issus des filtres des paraffineuses, chiffons et bidons souillés par les solvants.

Les quantités pourront être doublées selon les types de déchets.

2| 3.8 ÉVOLUTION DES FLUX LIÉS AU TRANSPORT ET À L'APPROVISIONNEMENT

Les flux actuels et projetés se répartissent du lundi au vendredi selon les valeurs données ci-après.

Situation actuelle		Après extension	
 Équipes en 2*8	32 Véhicules légers	57 Véhicules légers	 Équipes en 3*8
 De 8 à 16 h	6 Poids lourds	20 Poids lourds	 De 8 à 16 h

Les flux de poids lourds resteront modestes (une vingtaine pas jour au maximum).

2| 4 MESURES MISES EN PLACE POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES IMPACTS

2| 4.1 RESSOURCES ET REJETS EN EAUX USÉES, GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les modes d'exploitation et les choix de l'exploitant se traduisent par :

- ↳ Des prélèvements en eau réduits et l'absence de rejets en eaux usées industrielles grâce au nettoyage à sec des filtres des paraffineuses et au nettoyage en circuit fermé sur les imprimeuses ;
- ↳ L'absence de rejets en eaux pluviales supplémentaires (Pas d'extension des zones imperméabilisées) avec l'implantation de ses activités dans un site existant.

2| 4.2 REJETS ATMOSPHÉRIQUES



Les **rejets canalisés des imprimeuses** sont faiblement chargés en composés organiques volatils grâce à l'emploi d'encres faiblement solvantés (teneur en solvant < 2,5%).

La **mutualisation des rejets** des imprimeuses de l'extension vers un point de sortie unique offrira des conditions idéales pour le suivi.

Les **rejets canalisés des paraffineuses** sont équipés de **filtres nettoyables**. Ce choix permet :

- De limiter les rejets diffus de vapeurs de paraffine, salissant les équipements et les parois de la zone de production ;
- Et de réduire les rejets atmosphériques.



Les **rejets diffus** sont limités par les choix suivants :

- Emploi de colle à faible teneur en solvant ;
- ↳ Dans l'extension :
 - Technique **d'encollage « à la demande »**, qui le nettoyage des récipients ;
 - Colles à viscosité étudiée pour **moins de projections** ;
 - **Colles nettoyables à l'eau** vers un objectif « 0 solvant » à terme.

2 | 5 GESTION DU BRUIT

L'absence d'impact de l'évolution de l'activité sur la **diffusion du bruit à l'extérieur du site** se justifie au regard des facteurs suivants :

- La **réserve foncière autour des installations**, qui offre un éloignement protecteur pour les tiers ;
- Les **plages horaires** diurnes dédiées aux approvisionnement et expédition ;
- Les résultats des mesurages établis sur la situation actuelle laissant une « **marge de sécurité** » confortable pour absorber une éventuelle augmentation sans dépasser les valeurs limites de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 ;
- Les moyens prévus dans le **cahier des charges** pour limiter la diffusion des bruits des installations de traitement d'air en toiture :
 - ↳ Installation de silencieux sur toutes les prises et rejets d'air,
 - ↳ Installation de silencieux au soufflage comme à la reprise sur tous les réseaux de ventilation,
 - ↳ Conduits de ventilation dimensionnés de façon à éviter l'apparition de phénomènes sonores, avec des suspensions choisies de façon à ne pas transmettre les bruits,
 - ↳ Ventilateurs munis de manchettes souples à leurs raccords avec les conduits,
 - ↳ Pompes de circulation isolées par des joints en caoutchouc,
 - ↳ Isolation anti-vibratile entre tous les appareils et leur socle ou support.

2 | 6 GESTION DES DÉCHETS

L'ensemble des déchets du site sont **triés à la source**.

La gestion des déchets fait partie intégrante de la politique environnementale de l'entreprise. Les mesures concrètes mises en place sont les suivantes :

- L'usage de **filtres nettoyables à sec** (par aspiration) pour les paraffineuses, en opposition à des filtres jetables. La paraffine récupérée est gérée en **revalorisation matière** ;
- Location de **lavettes performantes, réutilisables**, adaptées au nettoyage des imprimeuses et de la colle sur les lignes. Le système fonctionne en **boucle fermée et intègre un service de réparation** en cas d'usure, ce qui permet de nombreux cycles de **réutilisation**.
Le prestataire utilise également des **détergents biodégradables** pour les processus de lavage et une technologie de rinçage permettant de **réduire la consommation en eau douce**. Par ailleurs, 80 % des besoins énergétiques de leurs séchoirs et tunnels de lavage proviennent du **recyclage thermique des substances enlevées** des textiles lavés ;
- Déchets liquides issus du nettoyage à l'eau des imprimeuses pris en charge par une société qui met en œuvre différents traitements (chimique, biologique et végétal). Les eaux collectées subissent plusieurs **processus de dépollution** avant d'être dirigées vers **des jardins filtrants** utilisant le principe de la **phytoremédiation**. Ce procédé innovant remplace avantageusement l'**incinération** des eaux souillées, énergivore et présentant des effets notables sur l'environnement.

2 | 7 GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET EXPÉDITIONS

L'Ecoparc est desservi par de grands axes routiers et la zone est dimensionnée pour l'accueil des poids lourds. Les camions nécessaires au fonctionnement de l'activité (une vingtaine par jour après extension) ne sont pas susceptibles de perturber la circulation existante, à l'échelle de la commune, comme à celle de la zone.

Les horaires dédiés aux approvisionnements et expéditions sont en **période diurne, du lundi au vendredi**.

Les dégagements aux entrées du site étudié et les voiries internes sont propices à une bonne fluidité de la circulation, avec une entrée séparée pour le personnel et les flux de poids lourds rapidement séparés de ceux des visiteurs.

3 | CONCLUSION

SPHERE PAPIER REIMS est implanté dans une zone d'activité dont la vocation correspond à celle du site. L'analyse de la sensibilité de l'environnement de l'exploitation n'a pas mis en évidence d'établissements accueillant des populations sensibles dans le voisinage proche. Les zones à vocation d'habitation apparaissent au-delà de 1 kilomètre de distance des installations étudiées. Des zones humides protégées (Natura 2000 et ZNIEFF) sont localisées à proximité du site (moins de 500 mètres) mais leurs vulnérabilités, qui portent sur des pressions internes, ne concerne pas le site étudié.

Les distances aux limites de propriété (28 mètres au minimum), associées à la conception particulière du bâtiment (en béton) et aux moyens de sécurité mis en place dans la partie existante et projetés dans la partie extension (système d'extinction automatique incendie **étendu à l'ensemble des locaux** de production, de stockage et de maintenance et incluant les **extractions des d'air des paraffineuses, obturation automatique** du réseau d'eaux pluviales pour la rétention incendie) offrent une protection efficace des populations et de l'environnement extérieurs au site en cas d'incendie.

Par ailleurs, le projet d'extension étudié **répond parfaitement aux enjeux de développement durable** traduits dans les plans et schémas régionaux et locaux :

- ↳ Réhabilitation d'un bâtiment industriel inexploité pour accueillir ses activités = **économie du foncier** ;
- ↳ **Efficacité énergétique grâce à la récupération de la chaleur** émise par les lignes de fabrication pour le chauffage des locaux annexes et à **l'encollage « à la demande »** pour les nouvelles lignes ;
- ↳ Process utilisant très d'eau = **moins que la consommation d'un adulte** ;
- ↳ **Diminution des émissions de polluants atmosphériques** par le choix de la technologie, les recherches sur des colles diminuant les projections et nettoyable à l'eau, utilisation d'encres d'impression à l'eau ;
- ↳ **Gestion responsable des déchets** se traduisant concrètement par le choix de partenaires proposant des technologies innovantes (phytoremédiation, circuit matière vertueux...) et des filtres nettoyables à sec (aspiration) pour les paraffineuses.